

Publié le :16/04/26

## COMMUNE DE FLAYAT

### EXTRAIT Du Registre des Délibérations Du Conseil Municipal Séance du 13 avril 2026 n° 2026-21

L'an deux mil vingt-six le treize avril à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de Flayat se sont réunis à la mairie en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Date de convocation : 07 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11		
Présents : 11	Votants : 11	POUR : 0
Pouvoir : 0	Abstentions : 0	CONTRE : 11
Excusés : 0 Absents : 0	Exprimés :11	

**Présents** P. MOUNAUD – JL. VERGNE - N. VILLETTELLE. - A. DUTHEIL - L. GAYET - C. MUGNIER – C. GALLAND – MC. BOURNICON – L. GOUBELY – D. FAURE - C. CHAMBRAGNE

**Pouvoirs :**

**Excusés :**

**Absents :**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un-e secrétaire de séance pris au sein du conseil : N. VILLETTELLE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné-e pour remplir ces fonctions

**Objet : Attribution de subvention aux conciliateurs de justice du Limousin**

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de demande de subvention de conciliateurs de justice du Limousin ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 ;

Vu la loi L 2312-1 et L 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que l'association qui fait la demande n'a pas d'attache avec la commune de Flayat ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **DECIDE DE NE PAS VERSER** de subvention aux conciliateurs de justice du Limousin .

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire  
Patrick MOUNAUD



Le secrétaire de séance  
Nelly VILLETTELLE



Département de la Creuse  
Arrondissement d'Aubusson  
23260 FLAYAT  
05.55.67.81.04  
mairie@flayat.fr

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le

Folio : 2026 -

ID : 023-212308100-20260413-202621-DE



## COMMUNE DE FLAYAT

---

Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.